



GRILLE TARIFAIRE

Tarif des prestations QUALIBAT

(GUYANE – MAYOTTE – ST PIERRE ET MIQUELON – NOUVELLE CALEDONIE)

(Taux de TVA 0%)

Date d'application : 1^{er} janvier 2024

SOMMAIRE	PAGES
1. Qualifications	2
2. Certifications de Système Qualité ou Environnemental	4
3. Qualifications de Mesurage dans le bâtiment.....	5
4. Certification Traitement de l'amiante	8
5. Certification Cordistes.....	10
6. Qualification Audit Energétique maison individuelle	11
7. Certification Traitement du bois.....	13
8. Certification Métallerie Feu.....	14
9. Certification Fourniture et pose certifiées de Menuiseries extérieures.....	15
10. Qualifications Constructions Métalliques	16
11. Prestations annexes	16
12. Divers / AVOIRS	16
13. Certifications – Qualifications – Agréments « CERTIBAT ».....	17

Ce document est la propriété de QUALIBAT
Copie ou reproduction interdite - Lois des 11 mars 1947 et 3 juillet 1985



GRILLE TARIFAIRE

Tarif des prestations QUALIBAT

(GUYANE – MAYOTTE – ST PIERRE ET MIQUELON – NOUVELLE CALEDONIE)

(Taux de TVA 0%)

1. QUALIFICATIONS

Sauf « Mesurage de la perméabilité à l'air », « audit énergétique » et entreprises détenant une certification de système qualité et / ou environnemental.

A. Frais de dossier et d'instruction

Ils sont à régler à la demande et établis par activité.

Rubriques	HT	TTC
Frais d'instruction initiaux (incluant la délivrance du 1 ^{er} certificat).	250,00 €	250,00 €
Frais d'instruction révision, transformation ou extension de qualification.	180,00 €	180,00 €
Frais de dossier par qualification supplémentaire dans la même activité.	40,00 €	40,00 €
Frais d'instruction pour toute demande de mention accompagnant une qualification : - « Patrimoine bâti », - « RGE ».	43,33 €	43,33 €
Frais d'instruction extension de domaine RGE.	115,00 €	115,00 €

B. Dispositions particulières

- Qualifications de la famille 5 : « ÉNERGIES ET FLUIDES »

Toutes les qualifications de cette famille sont considérées comme étant toutes dans la même activité.

La première qualification de la famille 5 demandée est facturée au tarif des frais d'instruction définis ci-dessus.

Chaque qualification supplémentaire de la famille 5 demandée au même moment est facturée au tarif de 40,00 € HT (40,00 € TTC).

- Qualifications 8611 et 8621

Dans le cas où l'une de ces qualifications est une qualification supplémentaire à une autre qualification, elle est considérée comme étant dans la même activité que la première demandée et est facturée au tarif de 40,00 € HT (40,00 € TTC).

Cette disposition s'applique si les qualifications sont demandées au même moment.



GRILLE TARIFAIRE

Tarif des prestations QUALIBAT

(GUYANE – MAYOTTE – ST PIERRE ET MIQUELON – NOUVELLE CALEDONIE)

(Taux de TVA 0%)

C. Frais spécifiques supplémentaires aux contrôles de réalisation pour les qualifications RGE et la mention « RGE »

Ils sont établis par ordre de mission, ces frais s'élèvent à 330,00 € HT (330,00 € TTC) et concernent :

- les qualifications « Energies Renouvelables »,
- les qualifications « Efficacité Energétique »,
- et la mention « RGE » associée à une qualification.

Audits « combinés » : pour 2 audits réalisés le même jour sur le même chantier par le même auditeur avec 2 rapports d'audit et 2 grilles d'audit, les frais s'élèvent à 429,00 € HT (429,00 € TTC). Pour 3 rapports d'audit et 3 grilles d'audit, les frais s'élèvent à 529,00 € HT (529,00 € TTC). Pour tout autre rapport supplémentaire réalisé le même jour on rajoute 100 € HT par audit.

Audit « de signalement » : les frais s'élèvent à 330,00 € HT (330,00 € TTC) par audit.

Ces frais sont à régler au déclenchement du contrôle de réalisation.

D. Coût annuel du certificat de qualification

Établissement principal qualifié : son coût est fonction de l'effectif global

Effectif global	HT	TTC
≤ 5 personnes	95,00 €	95,00 €
entre 6 et 10 personnes	122,50 €	122,50 €
entre 11 et 15 personnes	190,00 €	190,00 €
entre 16 et 20 personnes	331,67 €	331,67 €
entre 21 et 50 personnes	560,00 €	560,00 €
entre 51 et 100 personnes	735,83 €	735,83 €
entre 101 et 300 personnes	1 030,00 €	1 030,00 €
entre 301 et 500 personnes	1 120,00 €	1 120,00 €
entre 501 et 1 000 personnes	1 240,00 €	1 240,00 €
au-delà de 1 000 personnes	1 390,00 €	1 390,00 €

Établissement secondaire qualifié RGE

Coût du certificat : 95,00 € HT (95,00 € TTC) quel que soit l'effectif.

E. Modification d'ordre juridique ou économique

Rubriques	HT	TTC
Frais de secrétariat à la suite d'un changement juridique ou économique entraînant le transfert des qualifications (Annexe 2 du Règlement Général).	165,00 €	165,00 €



GRILLE TARIFAIRE

Tarif des prestations QUALIBAT

(GUYANE – MAYOTTE – ST PIERRE ET MIQUELON – NOUVELLE CALEDONIE)

(Taux de TVA 0%)

2. CERTIFICATIONS DE SYSTÈME QUALITÉ OU ENVIRONNEMENTAL

A. Frais d'instruction, de secrétariat et d'audit

Ces frais sont à régler à la demande et dus par ordre de mission.

Rubriques	HT	TTC
Frais de secrétariat et d'instruction	350,00 €	350,00 €
Frais d'audit par journée d'auditeur	950,00 €	950,00 €
Frais de déplacement forfait	120,00 €	120,00 €

B. Coût annuel du certificat

Effectif de l'établissement	HT	TTC
≤ 5 personnes	122,50 €	122,50 €
entre 6 et 10 personnes	158,33 €	158,33 €
entre 11 et 15 personnes	275,00 €	275,00 €
entre 16 et 20 personnes	438,33 €	438,33 €
entre 21 et 50 personnes	745,00 €	745,00 €
entre 51 et 100 personnes	950,00 €	950,00 €
entre 101 et 300 personnes	1 310,00 €	1 310,00 €
entre 301 et 500 personnes	1 490,00 €	1 490,00 €
entre 501 et 1 000 personnes	1 640,00 €	1 640,00 €
au-delà de 1 000 personnes	1 840,00 €	1 840,00 €



GRILLE TARIFAIRE

Tarif des prestations QUALIBAT

(GUYANE – MAYOTTE – ST PIERRE ET MIQUELON – NOUVELLE CALEDONIE)

(Taux de TVA 0%)

3. QUALIFICATIONS DE MESURAGE DANS LE BÂTIMENT

8711 Mise en place d'un système de mesures et réalisation des mesures de perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments

8721 Mise en place d'un système de mesures et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des réseaux aérauliques des bâtiments

8741 Vérifications et mesures des systèmes de ventilation mécanique pour les bâtiments résidentiels neufs

A. Frais de dossier, d'instruction, de secrétariat et d'audit pour les qualifications 8711 et 8721

Prestations	HT	TTC
Frais de dossier	200,00 €	200,00 €
Frais de dossier par qualification supplémentaire	40,00 €	40,00 €
Frais de secrétariat et d'instruction pour une qualification avec un opérateur	240,00 €	240,00 €
Frais de secrétariat et d'instruction par opérateur supplémentaire	120,00 €	120,00 €
Frais d'audit documentaire par opérateur	280,00 €	280,00 €
<u>Suivi annuel</u>		
▪ Frais de secrétariat pour un opérateur	240,00 €	240,00 €
▪ Frais de secrétariat par opérateur supplémentaire	120,00 €	120,00 €
▪ Frais d'audit documentaire par opérateur	280,00 €	280,00 €
<u>Embauche d'un opérateur déjà autorisé</u>		
▪ Frais de secrétariat	120,00 €	120,00 €
<u>Embauche d'un opérateur non autorisé</u>		
▪ Frais de secrétariat	120,00 €	120,00 €
▪ Frais d'audit documentaire	280,00 €	280,00 €



GRILLE TARIFAIRE

Tarif des prestations QUALIBAT

(GUYANE – MAYOTTE – ST PIERRE ET MIQUELON – NOUVELLE CALEDONIE)

(Taux de TVA 0%)

B. Frais de dossier, d’instruction, de secrétariat et d’audit pour la qualification 8741

Prestations	HT	TTC
Frais de dossier	200,00 €	200,00 €
Frais de secrétariat et d’instruction pour une qualification avec un opérateur	240,00 €	240,00 €
Frais de secrétariat et d’instruction par opérateur supplémentaire	120,00 €	120,00 €
Frais d’audit documentaire par opérateur	320,00 €	320,00 €
<u>Suivi annuel</u>		
▪ Frais de secrétariat pour un opérateur	240,00 €	240,00 €
▪ Frais de secrétariat par opérateur supplémentaire	120,00 €	120,00 €
▪ Frais d’audit documentaire par opérateur	320,00 €	320,00 €
<u>Embauche d’un opérateur déjà autorisé</u>		
▪ Frais de secrétariat	120,00 €	120,00 €
<u>Embauche d’un opérateur non autorisé</u>		
▪ Frais de secrétariat	120,00 €	120,00 €
▪ Frais d’audit documentaire	320,00 €	320,00 €

C. Frais d’audit sur site (8711, 8721, 8741)

Prestations	HT	TTC
Frais d’audit sur site	450,00 €	450,00 €
Forfait frais de déplacement audit sur site	240,00 €	240,00 €



GRILLE TARIFAIRE

Tarif des prestations QUALIBAT

(GUYANE – MAYOTTE – ST PIERRE ET MIQUELON – NOUVELLE CALEDONIE)

(Taux de TVA 0%)

D. Coût annuel du certificat (8711, 8721, 8741)

Effectif global de l'entreprise dans les activités	HT	TTC
≤ 5 personnes	122,50 €	122,50 €
entre 6 et 10 personnes	158,33 €	158,33 €
entre 11 et 15 personnes	275,00 €	275,00 €
entre 16 et 20 personnes	438,33 €	438,33 €
entre 21 et 50 personnes	745,00 €	745,00 €
entre 51 et 100 personnes	950,00 €	950,00 €
entre 101 et 300 personnes	1 310,00 €	1 310,00 €
entre 301 et 500 personnes	1 490,00 €	1 490,00 €
entre 501 et 1 000 personnes	1 640,00 €	1 640,00 €
au-delà de 1 000 personnes	1 840,00 €	1 840,00 €



GRILLE TARIFAIRE

Tarif des prestations QUALIBAT

(GUYANE – MAYOTTE – ST PIERRE ET MIQUELON – NOUVELLE CALEDONIE)

(Taux de TVA 0%)

4. CERTIFICATION AMIANTE

1552 - « TRAITEMENT DE L'AMIANTE »

A. Frais de dossier, d'instruction, de secrétariat et d'audit

Prestations	HT	TTC
Frais de dossier de 1 ^{ère} demande	101,67 €	101,67 €
Frais de secrétariat et d'instruction du dossier de 1 ^{ère} demande	372,50 €	372,50 €
Frais d'audit par journée d'auditeur (<i>y compris les frais de déplacement</i>)	1 465,00 €	1 465,00 €
Frais de déplacement audit	<i>Frais réels</i>	
Frais de secrétariat et d'instruction de l'audit	633,33 €	633,33 €
Frais de secrétariat et d'instruction de l'audit chantier (à partir du 2 ^{ème} audit chantier réalisé dans la même année)	355,00 €	355,00 €
Frais de secrétariat et d'instruction des 3 dossiers de référence	372,50 €	372,50 €
Frais de secrétariat et d'instruction des compléments aux 3 dossiers de référence et/ou pour le 4 ^{ème} dossier de référence	372,50 €	372,50 €
Frais d'instruction et de secrétariat pour le transfert de certification d'une entreprise certifiée provenant d'un autre organisme certificateur vers Qualibat	372,50 €	372,50 €
Frais de secrétariat pour le transfert de certification d'une entreprise certifiée par Qualibat vers un autre organisme certificateur Effectif amiante < 10	1 172,50 €	1 172,50 €
Frais de secrétariat pour le transfert de certification d'une entreprise certifiée par Qualibat vers un autre organisme certificateur 10 <= Effectif amiante < 99	1 750,00 €	1 750,00 €
Frais de secrétariat pour le transfert de certification d'une entreprise certifiée par Qualibat vers un autre organisme certificateur Effectif amiante >= 100	2 350,00 €	2 350,00 €
Frais d'ajout d'un secteur d'activité	165,00 €	165,00 €



GRILLE TARIFAIRE

Tarif des prestations QUALIBAT

(GUYANE – MAYOTTE – ST PIERRE ET MIQUELON – NOUVELLE CALEDONIE)

(Taux de TVA 0%)

B. Coût annuel du certificat « Traitement de l'amiante »

Cette tarification s'applique par établissement et est fixée en fonction de l'effectif dans l'activité « Traitement de l'amiante ».

Effectif de l'établissement dans l'activité « Traitement de l'amiante »	HT	TTC
≤ 5 personnes	122,50 €	122,50 €
entre 6 et 10 personnes	158,33 €	158,33 €
entre 11 et 15 personnes	275,00 €	275,00 €
entre 16 et 20 personnes	438,33 €	438,33 €
entre 21 et 50 personnes	745,00 €	745,00 €
entre 51 et 100 personnes	950,00 €	950,00 €
entre 101 et 300 personnes	1 310,00 €	1 310,00 €
entre 301 et 500 personnes	1 490,00 €	1 490,00 €
entre 501 et 1 000 personnes	1 640,00 €	1 640,00 €
au-delà de 1 000 personnes	1 840,00 €	1 840,00 €



GRILLE TARIFAIRE

Tarif des prestations QUALIBAT

(GUYANE – MAYOTTE – ST PIERRE ET MIQUELON – NOUVELLE CALEDONIE)

(Taux de TVA 0%)

5. CERTIFICATION « CORDISTES »

1452 - « Travaux d'accès difficile sur cordes »

A. Frais de dossier, d'instruction, de secrétariat et d'audit

Les frais de dossier sont à régler à la demande, les frais de secrétariat et d'instruction au retour du dossier. Le nombre d'auditeurs et de jours d'audit sont convenus dans le plan d'audit.

Prestations	HT	TTC
Frais de dossier et d'instruction	200,00 €	200,00 €
Frais de secrétariat d'audit par ordre de mission	350,00 €	350,00 €
Forfait frais de déplacement d'audit par ordre de mission	350,00 €	350,00 €
Frais d'audit par journée d'auditeur (y compris les frais de déplacement)	1 465,00 €	1 465,00 €

B. Coût annuel du certificat « Cordistes »

Cette tarification s'applique par établissement concerné et est fixée en fonction de l'effectif.

Effectif de l'établissement dans la spécialité « Travaux d'accès difficile sur cordes »	HT	TTC
≤ 5 personnes	122,50 €	122,50 €
entre 6 et 10 personnes	158,33 €	158,33 €
entre 11 et 15 personnes	275,00 €	275,00 €
entre 16 et 20 personnes	438,33 €	438,33 €
entre 21 et 50 personnes	745,00 €	745,00 €
entre 51 et 100 personnes	950,00 €	950,00 €
entre 101 et 300 personnes	1 310,00 €	1 310,00 €
entre 301 et 500 personnes	1 490,00 €	1 490,00 €
entre 501 et 1 000 personnes	1 640,00 €	1 640,00 €
au-delà de 1 000 personnes	1 840,00 €	1 840,00 €



GRILLE TARIFAIRE

Tarif des prestations QUALIBAT

(GUYANE – MAYOTTE – ST PIERRE ET MIQUELON – NOUVELLE CALEDONIE)

(Taux de TVA 0%)

6. QUALIFICATION AUDIT ENERGETIQUE MAISON INDIVIDUELLE

8731 – Réalisation d'audit énergétique en maison individuelle

A. Frais d'instruction et d'audit (1^{ère} demande ou révision)

Rubriques	HT	TTC
Frais d'instruction (incluant la délivrance du certificat)	350,00 €	350,00 €
Frais d'audit documentaire initial (par référent technique audit énergétique)	420,00 €	420,00 €
Passage du QCM, par QCM	250,00 €	250,00 €

B. Nouveau référent technique audit énergétique

Rubriques	HT	TTC
Embauche d'un référent supplémentaire ou remplacement du référent technique audit énergétique du site de l'établissement de l'entreprise.	420,00 €	420,00 €

C. Frais spécifiques pour l'audit de suivi de la qualification « Audit énergétique maison individuelle »

Ils sont établis par ordre de mission, ces frais s'élèvent à :

Rubriques	HT	TTC
Frais d'audit sur site.	450,00 €	450,00 €
Forfait frais de déplacement	250,00 €	250,00 €

Ces frais sont à régler au déclenchement de l'audit de suivi qui a lieu pour :

- une qualification attribuée à titre quadriennal : dans les 24 mois suivant l'attribution.
- une qualification attribuée à titre probatoire (pour 1 an ou 2 ans) : à réception du dossier de révision (montant inclus dans le coût du dossier de révision).



GRILLE TARIFAIRE

Tarif des prestations QUALIBAT

(GUYANE – MAYOTTE – ST PIERRE ET MIQUELON – NOUVELLE CALEDONIE)

(Taux de TVA 0%)

D. Coût annuel du certificat « Audit énergétique maison individuelle »

Par établissement qualifié : son coût est fonction de l'effectif global dans l'activité.

Effectif de l'établissement dans l'activité « Audit énergétique maison individuelle »	HT	TTC
≤ 5 personnes	122,50 €	122,50 €
entre 6 et 10 personnes	158,33 €	158,33 €
entre 11 et 15 personnes	275,00 €	275,00 €
entre 16 et 20 personnes	438,33 €	438,33 €
entre 21 et 50 personnes	745,00 €	745,00 €
entre 51 et 100 personnes	950,00 €	950,00 €
entre 101 et 300 personnes	1 310,00 €	1 310,00 €
entre 301 et 500 personnes	1 490,00 €	1 490,00 €
entre 501 et 1 000 personnes	1 640,00 €	1 640,00 €
au-delà de 1 000 personnes	1 840,00 €	1 840,00 €



GRILLE TARIFAIRE

Tarif des prestations QUALIBAT

(GUYANE – MAYOTTE – ST PIERRE ET MIQUELON – NOUVELLE CALEDONIE)

(Taux de TVA 0%)

7. CERTIFICATIONS « TRAITEMENT DU BOIS »

1522 – « Traitement curatif et préventif contre les insectes à larves xylophages »

1523 – « Traitement curatif et préventif contre les termites »

1532 – « Traitement curatif et préventif contre les champignons lignivores, dont la mэрule »

A. Frais de dossier, d'instruction, de secrétariat et d'audit

Les frais de dossier sont à régler à la demande, les frais de secrétariat et d'instruction au retour du dossier avec les frais d'audit.

Le nombre de jours d'audit est précisé dans le référentiel.

Prestations	HT	TTC
Frais de dossier et d'instruction	200,00 €	200,00 €
Frais de dossier par certification supplémentaire	40,00 €	40,00 €
Frais de secrétariat d'audit par ordre de mission	350,00 €	350,00 €
Frais d'audit « entreprise et chantiers » par journée d'auditeur avec forfait frais de déplacement.	1 465,00 €	1 465,00 €
Frais d'analyse d'échantillons en laboratoire	180,00 €	180,00 €
Règles techniques 1523	45,50 €	45,50 €
Règles techniques 1532	37,90 €	37,90 €
Règles techniques 1523 et 1532	73,00 €	73,00 €

B. Coût annuel du certificat « Traitement du bois »

Cette tarification s'applique par établissement et est fixée en fonction de l'effectif.

Effectif de l'établissement dans l'activité « Traitement du bois »	HT	TTC
≤ 5 personnes	122,50 €	122,50 €
entre 6 et 10 personnes	158,33 €	158,33 €
entre 11 et 15 personnes	275,00 €	275,00 €
entre 16 et 20 personnes	438,33 €	438,33 €
entre 21 et 50 personnes	745,00 €	745,00 €
entre 51 et 100 personnes	950,00 €	950,00 €
entre 101 et 300 personnes	1 310,00 €	1 310,00 €
entre 301 et 500 personnes	1 490,00 €	1 490,00 €
entre 501 et 1 000 personnes	1 640,00 €	1 640,00 €
au-delà de 1 000 personnes	1 840,00 €	1 840,00 €



GRILLE TARIFAIRE

Tarif des prestations QUALIBAT

(GUYANE – MAYOTTE – ST PIERRE ET MIQUELON – NOUVELLE CALEDONIE)

(Taux de TVA 0%)

8. CERTIFICATIONS « MÉTALLERIE FEU »

4453 - Fabrication et mise en œuvre d'ouvrages de métallerie résistant au feu

A. Frais de dossier, d'instruction, de secrétariat et d'audit

Les frais de dossier sont à régler à la demande, les frais de secrétariat et d'instruction au retour du dossier. Le nombre de jours d'audit est précisé dans le référentiel.

Prestations	HT	TTC
Frais de dossier et d'instruction	200,00 €	200,00 €
Frais de secrétariat d'audit par ordre de mission	350,00 €	350,00 €
Frais d'audit «entreprise et chantier» par journée d'auditeur y compris frais de déplacement	1 465,00 €	1 465,00 €

B. Coût du certificat annuel « Métallerie Feu »

Cette tarification s'applique par établissement et est fixée en fonction de l'effectif.

Effectif de l'établissement dans l'activité « Métallerie Feu »	HT	TTC
≤ 5 personnes	122,50 €	122,50 €
entre 6 et 10 personnes	158,33 €	158,33 €
entre 11 et 15 personnes	275,00 €	275,00 €
entre 16 et 20 personnes	438,33 €	438,33 €
entre 21 et 50 personnes	745,00 €	745,00 €
entre 51 et 100 personnes	950,00 €	950,00 €
entre 101 et 300 personnes	1 310,00 €	1 310,00 €
entre 301 et 500 personnes	1 490,00 €	1 490,00 €
entre 501 et 1 000 personnes	1 640,00 €	1 640,00 €
au-delà de 1 000 personnes	1 840,00 €	1 840,00 €



GRILLE TARIFAIRE

Tarif des prestations QUALIBAT

(GUYANE – MAYOTTE – ST PIERRE ET MIQUELON – NOUVELLE CALEDONIE)

(Taux de TVA 0%)

9. CERTIFICATIONS 3513 « fourniture et pose certifiées de menuiseries extérieures »

A. Frais de dossier, d'instruction, de secrétariat et d'audit

Les frais de dossier et d'instruction sont à régler à la demande, les frais d'audit et de secrétariat d'audit sont à régler lorsque le dossier de demande de la certification a été jugé recevable.

Le nombre de jours d'audit est précisé dans le référentiel et validé par la commission d'examen. Il est fonction du nombre de sites certifiés et du nombre de menuiseries posées.

Le coût de la journée d'audit est le même pour tous les audits : initiaux, de suivi, de renouvellement, de contrôle supplémentaire, voire de signalement.

Prestations	HT	TTC
Frais de dossier et d'instruction	200,00 €	200,00 €
Frais de dossier par certification supplémentaire	40,00 €	40,00 €
Frais de secrétariat d'audit par ordre de mission	350,00 €	350,00 €
Frais d'audit « entreprise et chantiers » par journée d'auditeur avec forfait frais de déplacement.	1 465,00 €	1 465,00 €

B. Coût annuel du certificat « Fourniture et pose certifiées de menuiseries extérieures »

Cette tarification s'applique par établissement certifié et est fixée en fonction de l'effectif.

Effectif de l'établissement dans l'activité « Pose de menuiserie »	HT	TTC
≤ 5 personnes	122,50 €	122,50 €
entre 6 et 10 personnes	158,33 €	158,33 €
entre 11 et 15 personnes	275,00 €	275,00 €
entre 16 et 20 personnes	438,33 €	438,33 €
entre 21 et 50 personnes	745,00 €	745,00 €
entre 51 et 100 personnes	950,00 €	950,00 €
entre 101 et 300 personnes	1 310,00 €	1 310,00 €
entre 301 et 500 personnes	1 490,00 €	1 490,00 €
entre 501 et 1 000 personnes	1 640,00 €	1 640,00 €
au-delà de 1 000 personnes	1 840,00 €	1 840,00 €



GRILLE TARIFAIRE

Tarif des prestations QUALIBAT

(GUYANE – MAYOTTE – ST PIERRE ET MIQUELON – NOUVELLE CALEDONIE)

(Taux de TVA 0%)

10. CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

(Frais spécifiques liés aux audits)

QUALIFICATIONS 2412 – 2413 – 2414 – 2512 – 2513 – 2514 – 2533 – 2543 – 2553 – 2563 – 2713

A. Frais d’instruction, de secrétariat et d’audit

Ces frais sont à régler avant le déclenchement de l’audit.

Le nombre d’auditeurs et de jours d’audit sont convenus dans le plan d’audit.

Frais spécifiques	HT	TTC
Frais de secrétariat et d’instruction	250,00 €	250,00 €
Frais d’audit par journée d’auditeur (y compris les frais de déplacement)	1 465,00 €	1 465,00 €

B. Coût annuel du certificat

Les activités de « constructions métalliques » ne font pas l’objet de certificat spécifique.

Elles sont intégrées dans le certificat de qualification (se reporter au coût annuel de délivrance du certificat de Qualifications).

11. PRESTATIONS ANNEXES

Internet contact	HT	TTC
Mise en ligne d’un lien sur le site www.qualibat.com indiquant la possibilité de visiter le site internet de l’entreprise – Coût annuel.	50,00 €	50,00 €

12. DIVERS / AVOIRS

Frais de retenue pour abandon de dossier ou audit quelle qu’en soit la cause : 30,00 € HT (30,00 € TTC) avant instruction du dossier.

Après instruction du dossier, après la commission quelle qu’en soit la décision, les factures sont dues à QUALIBAT, il n’y a pas d’émission d’avoir ni de remboursement.

Concernant les audits, si l’entreprise arrive au 24^{ème} mois et que l’audit n’a pas été réalisé, nous n’émettons pas d’avoir.

Après 1 an si le dossier de qualification/certification n’a pas été retourné ou finalisé en ligne il n’y a pas de remboursement, la date de la facture faisant courir le délai.



GRILLE TARIFAIRE

Tarif des prestations QUALIBAT

(GUYANE – MAYOTTE – ST PIERRE ET MIQUELON – NOUVELLE CALEDONIE)

(Taux de TVA 0%)

13. CERTIFICATION – QUALIFICATION – AGREMENT « CERTIBAT »

A. Certification Organismes de formation Amiante (OFA)

Prestations	HT	TTC
Frais d'instruction	1 500,00 €	1 500,00 €
Frais d'Intégration d'une plateforme	600,00 €	600,00 €
Frais d'audit	1 200,00 €	1 200,00 €
Redevance annuelle par stagiaire formé avec un minimum de 300,00 € HT	2,80 €	2,80 €
Frais de gestion	1 500,00 €	1 500,00 €
Nouveau passage en décision	300,00 €	300,00 €

B. Certification Organismes de formation Coordonnateur Sécurité et de Protection de la Santé « CSPS »

Prestations	H.T.	T.T.C.
Frais d'instruction	750,00 €	750,00 €
Frais de gestion	750,00 €	750,00 €
Frais d'audit	1 100,00 €	1 100,00 €
Nouveau passage en décision	300,00 €	300,00 €
Redevance annuelle par stagiaire formé avec un minimum de 300,00 € HT	2,80 €	2,80 €

C. Certification Qualité – Sécurité – Environnement (QSE)

Prestations	H.T.	T.T.C.
Frais d'audit	1 200,00 €	1 200,00 €

D. Certification Rénovation Energétique (RGE)

Prestations	HT	TTC
Frais d'instruction	1 050,00 €	1 050,00 €
Frais de contrôle de réalisation	630,00 €	630,00 €
Frais de suivi annuel	1 050,00 €	1 050,00 €
Nouveau passage en décision	300,00 €	300,00 €



GRILLE TARIFAIRE

Tarif des prestations QUALIBAT

(GUYANE – MAYOTTE – ST PIERRE ET MIQUELON – NOUVELLE CALEDONIE)

(Taux de TVA 0%)

E. Agrément Formation Efficacité Energétique

Prestations afférentes à la gestion de l'agrément relatif aux exigences de l'arrêté du 19/12/2014.

Prestations	HT	TTC
Frais d'instruction (initial ou de renouvellement) des organismes de formation, par organisme de formation	950,00 €	950,00 €
Frais d'instruction, d'extension et de suivi annuel des formateurs, par formateur	160,00 €	160,00 €
Frais d'extension (nouvel agrément ou nouveau module d'animation), par dossier	350,00 €	350,00 €
Frais d'audition des formateurs, par formateur	340,00 €	340,00 €
Frais d'audit, par audit (audit de contrôle), hors frais de déplacement et d'hébergement	1 200,00 €	1 200,00 €
Frais de suivi annuel par organisme de formation	650,00 €	650,00 €
Redevance annuelle par QCM réalisé avec un minimum de 300,00 € HT	4,80 €	4,80 €
Frais de nouveau passage en décision	300,00 €	300,00 €
Frais de modification de l'attestation	200,00 €	200,00 €
Frais d'annulation d'audit*	<i>*Variable en fonction de la date d'annulation et la date d'audit prévue</i>	



GRILLE TARIFAIRE

Tarif des prestations QUALIBAT

(GUYANE – MAYOTTE – ST PIERRE ET MIQUELON – NOUVELLE CALEDONIE)

(Taux de TVA 0%)

F. Référentiel national QUALIOP1

Prestations afférentes à la gestion de la certification relatif aux exigences de l'arrêté du 06 juin 2019.

Prestations	HT	TTC
Frais d'instruction (initial ou de renouvellement), par dossier	150,00 €	150,00 €
Frais d'extension (nouvelle prestation d'action ou nouveau site), par dossier	150,00 €	150,00 €
Frais d'audit, par audit et par jour (initial ou audit de suivi ou de renouvellement), <i>hors frais de déplacement et d'hébergement</i>	950,00 €	950,00 €
Frais de nouveau passage en décision	300,00 €	300,00 €
Frais de modification de l'attestation	200,00 €	200,00 €
Frais d'annulation d'audit*	<i>Variable en fonction de la date d'annulation et la date d'audit prévue*</i>	

* Annulation de 15 jours à 8 jours de la date prévue : 50 % du montant de l'audit,
Annulation de 7 jours à 3 jours de la date prévue : 75 % du montant de l'audit,
Annulation de 2 jours au jour prévu : 100 % du montant de l'audit.